

Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-sept membres présents et représentés*).

Le Conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 26 novembre 2021, a rendu les avis suivants :

- **Campagne d'emplois 2022 ;**
- **Fiches de poste.**

Le Conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 26 novembre 2021, a pris connaissance des points suivants :

- **Echanges sur la mise en œuvre des mesures de la Loi de programmation de la recherche 2021-2030 dans le domaine des ressources humaines ;**
- **Résultats de l'appel à labellisation Science avec et pour la société.**

Fait à Lyon, le 26 novembre 2021,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 1^{er} décembre 2021.